

6 juin 2007

Le Conseil de surveillance

Le Directoire

Le Conseil de surveillance du FRR s'est réuni pour approuver les comptes et le rapport de gestion du Fonds sur l'année 2006. Ces comptes ont été certifiés sans réserves par les cabinets Constantin et associés et KPMG, Commissaires aux comptes du FRR, et approuvés à l'unanimité par le Conseil. Ils mettent en évidence le caractère très positif des performances enregistrées par le Fonds et la poursuite de ses investissements, en cohérence avec l'allocation stratégique fixée par le Conseil de surveillance en mai 2006.

Au 31 décembre 2006, l'actif net du FRR s'élevait à 31,2 Mds€, investis à hauteur de 62,2% en actions, 26,3% en obligations et 11,5% en monétaire, contre 26,6 Mds à fin 2005. Cette augmentation de 4,6 Mds sur un an s'explique pour un tiers par les abondements reçus au cours de l'exercice (1,5 Mds€) et pour le reste, soit plus de 3 Mds€ par les résultats de la gestion, à savoir les produits financiers nets de charges et les plus-values latentes sur les actifs investis. C'est dire que, comme en 2005, la performance globale du FRR a été très positive puisque, nette de tous frais (qui ne représentent que 0,2% du montant des actifs gérés), elle s'est établie à 11,2%, soit 6,8 % de plus que le coût pour la collectivité publique de la ressource qui lui est affectée. Sur 30 mois, c'est-à-dire depuis le début des premiers investissements du Fonds à l'été 2004, la performance annualisée nette de tous frais s'établit à 10,5% et ce alors même que la montée en charge des investissements s'est faite progressivement et n'était pas encore tout à fait achevée fin 2006 (les tableaux joints au présent communiqué fournissent des informations plus détaillées).

Cette performance est due pour l'essentiel aux excellents résultats enregistrés sur les actions, en particulier de la zone euro. Malgré le brutal ajustement à la baisse des marchés actions observé au deuxième trimestre, le FRR a en effet continué en 2006 de tirer parti de ses investissements en actions qu'il a renforcés dès la fin du printemps. La performance de ses investissements obligataires a été affectée en 2006 par la remontée des taux d'intérêt, en particulier européens. Elle reste néanmoins positive en rythme annualisé et l'impact de cette remontée des taux sur la performance globale du Fonds a pu être limité par le caractère très progressif de ses investissements sur cette classe d'actifs.

Comme le principe en avait été posé au printemps 2003, date à laquelle avait été définie l'allocation stratégique initiale, l'année 2006 a été marquée par l'adoption, en juin 2006 d'une allocation stratégique révisée. Cette révision se caractérise par une diversification accrue : introduction de nouveaux actifs (immobilier professionnel, indice de matières premières, infrastructures) et élargissement de l'univers géographique des catégories d'actifs déjà représentés dans le portefeuille. La réorientation du portefeuille vers les trois cibles (60% actions, 30% obligations, 10% actifs de diversification qui,

progressivement, vont se substituer aux actifs monétaires) a été entamée et devrait, en particulier pour les actifs de diversification, se poursuivre dans les 18 mois à venir.

L'année 2006 a vu enfin le FRR continuer à construire, pas à pas mais de façon effective, son identité d'investisseur responsable. La politique d'exercice des droits de vote, démarrée en 2005, a été élargie et approfondie. A l'issue d'un appel d'offres très large, cinq gérants spécialisés à même d'intégrer les critères extra-financiers définis par le Fonds dans leur processus d'investissement ont été sélectionnés et les mandats correspondants activés à l'été 2006. Le FRR a continué à prendre une part active aux initiatives nationales et internationales et fait partie des premiers signataires des PRI (Principles for Responsible Investment), initiative développée sous l'égide de l'ONU. Il a enfin sélectionné les prestataires, français et étrangers, chargés de rassembler les éléments d'un premier reporting extra-financier au 31/12/2006 portant sur la totalité de son portefeuille afin d'apprécier la façon dont ce portefeuille prend en compte les principes d'investissement qu'il a définis.

Raoul Briet, Président du Conseil de surveillance et Augustin de Romanet, Président du Directoire, ont déclaré : *« Au terme de quatre années d'existence, le FRR a montré qu'il était un outil performant et fiable sur lequel la collectivité nationale peut s'appuyer pour consolider les perspectives à long terme de notre système de retraite et manifester de façon concrète son souci de prendre en compte les intérêts des générations futures ».*

La réunion du Conseil de surveillance a été aussi l'occasion pour tous ses membres de rendre un hommage à la mémoire de Francis Mayer, décédé le 9 décembre dernier, et de souligner le rôle décisif qui avait été le sien dans la mise en place du FRR dont il présidait le Directoire, la définition de ses objectifs et de ses règles de fonctionnement qui ont permis d'atteindre les résultats ci-dessus présentés.

Contact :

01 58 50 99 86

www.fondsdereserve.fr